

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/1.3

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 15 MARS 2021
Convocation en date du 08 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; MURGIA Sandrine ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André
ANGELI Filippu-Antone à PIERI Pierre-Louis

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-Domaine : Vœux et motions

Objet : Soutien aux jeunes manifestants pacifiques de la préfecture d'Aiacciu.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI – Monsieur PIREDDA Albert

Vote pour : 25

Vote contre : 2

Abstention : 0

Affichage en date du : 18 Mars 2021

CONSIDERANT l'action symbolique de jeunes manifestants à la préfecture d'Aiacciu le 22 février 2021 visant à demander le rapprochement sans délai d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri ;

CONDIDERANT que cette action est légitime sur le fond ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de Prunelli di Fium'Orbu partage le sentiment d'injustice, d'incompréhension et de colère ressenti, non seulement par ces jeunes, mais aussi par une grande majorité de Corses, qui souhaite que la logique de vengeance d'Etat cède la place à la primauté du droit ;

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse et de très nombreuses EPCI et communes (dont la commune de Prunelli di Fium'Orbu) ont demandé unanimement que le droit au rapprochement de A. Ferrandi et de P. Alessandri, comme demain celui d'Y. Colonna, soit pleinement respecté et appliqué ;

CONSIDERANT la détermination pacifique dont ont fait preuve les jeunes manifestants d'Aiacciu ;

CONSIDERANT les images choquantes de jeunes corses en sang suite à une action légitime et pacifique ;

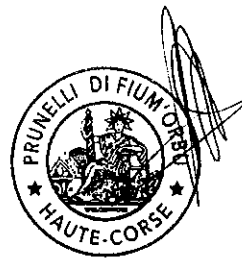
CONSIDERANT que dans ces conditions, il est choquant, incompréhensible et inacceptable que la seule réponse apportée à ce jour par l'Etat soit celle de la matraque et, comme annoncé par la préfecture dans un communiqué de presse le jour-même, de poursuites pénales contre des jeunes ayant dénoncé pacifiquement une injustice flagrante.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DEMANDE que messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI soient rapprochés sans délai, conformément au droit et au vote unanime de la représentation élue de la Corse et de la commune de Prunelli di Fium'Orbu.
- DEMANDE qu'aucune poursuite pénale ni civile ne soit engagée contre les jeunes manifestants d'Aiacciu.
- DEMANDE l'identification et la sanction des responsables administratifs et/ou policiers ayant donné l'ordre d'intervenir manu militari contre les jeunes manifestants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint
PAOLI Christian